

PORTÉ PAR



CONSEIL DES CHEVAUX
NORMANDIE

LE TROPHÉE



équi-projets



DOSSIER D'INSCRIPTION



LE TROPHÉE



équi-projets



FORMULAIRE À RETOURNER PAR MAIL À :
PASCAL.BOUILLE@CHEVAUX-NORMANDIE.COM

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
31/07/2023

Le Trophée équi-projets du Conseil des Chevaux de Normandie en partenariat avec EQUICER, le Crédit Agricole Normandie et la SAFER de Normandie, est un pied à l'étrier pour la réussite de mon projet agricole dans la filière équine.

Le Trophée équi-projets met en lumière des projets d'entreprises contribuant à la promotion et à l'excellence de la filière équine normande.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Pour promouvoir votre projet ou votre création.

REMISE DES PRIX

- La remise des prix aura lieu lors du Normandy Horse Meet'Up, le seul salon dédié aux professionnels de la filière équine, le 21 septembre 2023, au Pôle International du Cheval Longines-Deauville.

**NORMANDY
HORSE—
MEET'UP**

LES RÉCOMPENSES :

- Un trophée
- Un rédactionnel « lauréat du trophée équi-projets » sur le site des partenaires
- Un prix d'une valeur de 1000 € TTC à des fins promotionnelles pour votre entreprise (signalétique, covering, parution presse...)

MODALITES DE PARTICIPATION

L'entreprise participante doit être une exploitation agricole équine française (centre équestre, centre d'entraînement, haras d'élevage, cavaliers, activités pension, centre d'insémination...) souhaitant créer une activité équestre sur le territoire normand.

CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le projet doit être porté par une entreprise agricole équine
- Le porteur de projet doit fournir une étude économique sur 4ans
- Le porteur de projet doit fournir un dossier de présentation détaillé sur la nature du projet (descriptif de l'activité, photos, plans...)
- Le projet devra intégrer un des critères suivants :
 - > Innovation (écurie active, outils connectés...)
 - > Développement durable (label, production d'énergie renouvelable...)
 - > Intégration dans le territoire (tourisme, connexion avec les acteurs locaux, emplois...)

DATES CLÉS

15 MAI



Ouverture des inscriptions

31 JUIL.



Clôture des inscriptions

31 AOÛT



Annnonce des sélectionnés

21 SEPT.



Remise des Prix
lors du
Normandy Horse Meet'UP

LE JURY * :

Le jury sera composé de personnes physiques représentant les organismes et les institutions citées ci-après :

- Conseil des Chevaux de Normandie
- EQUICER
- Crédit Agricole Normandie
- SAFER de Normandie
- Région Normandie

**sous réserve de modifications*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

Pour participer, vous devez obligatoirement retourner les documents ci-dessous :

- Ce formulaire d'inscription dûment complété,
- Une étude économique sur 4 ans
- Un dossier de présentation détaillé sur la nature du projet (descriptif de l'activité, photos, plans...)

avant le 31 juillet 2023
par mail à pascal.bouille@chevaux-normandie.com

ATTENTION : les dossiers d'inscription incomplets ne seront pas pris en considération

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formulaire à compléter pour le projet présenté

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Société / Raison sociale :

N° Siren (si disponible) :

N° TVA intracommunautaire (si disponible):

Responsable du dossier :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

Description du projet :

Nom du projet :

Date de lancement du projet :

Description en 300 caractères espaces compris

Les 3 points forts du projet :

1

2

3

En quoi votre projet* s'inscrit-il dans les critères suivants : innovation et/ou développement durable et/ou intégration locale :

**Ces éléments seront repris sur la fiche signalétique qui décrira votre projet sur les supports de communication.*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Quelle est l'origine du projet ?

Quel est le public ou la clientèle visé(e) ?

Avez-vous déjà eu un contact avec les partenaires du Trophée équi-projets ?

Oui Non

Si oui, avec qui et quand ?

Qu'est ce qui vous a motivé à participer au Trophée équi-projets ?

Comment avez-vous connu le Trophée équi-projets ?

Les informations vous concernant sont recueillies par les organisateurs afin d'organiser votre participation au Trophée équi-projets et de vous adresser des actualités et des offres commerciales selon le choix que vous aurez exprimé. Elles ont un caractère obligatoire. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit de suppression des informations vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition à ce que vos données soient traitées.

Je souhaite recevoir les actualités et propositions commerciales des partenaires équi-projets

REGLEMENT

CONCOURS TROPHEE EQUI-PROJETS EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE, EQUICER, LE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE ET LA SAFER DE NORMANDIE

Article 1 – Objectif et organisation

Le Concours du Trophée équi-projets en partenariat avec le Conseil des Chevaux de Normandie, le Crédit Agricole Normandie et la SAFER de Normandie, ci-après dénommé « Trophée équi-projets 2023 », est une initiative du Conseil des Chevaux de Normandie. Association Loi 1901, N°SIRET 524 906 658 00025, dont le siège est Maison du Cheval, Campus Efficience – Bât. Erable, 8 rue Leopold Sedar Senghor, 14460 COLOMBELLES, ci-après dénommé « CCN ».

Le Concours est organisé en partenariat avec le Crédit Agricole Normandie, Société coopérative à capital variable immatriculée au RCS CAEN, sous le numéro 478 834 930 dont le siège social 15 Esplanade Brillaud de Laujardièrre 14000 CAEN, ci-après dénommé « CA Normandie », la Société Anonyme d'Aménagement Foncier et des Etablissements Ruraux de Normandie, immatriculée sous le N°SIRET 623 820 602 00034, dont le siège social est 2 rue des Roquemonts, 14052 CAEN Cedex 4, ci-après dénommé « SAFER de Normandie » et EQUICER, immatriculée sous le N°SIRET 437 892 300 00033, dont le siège social est 30-32 Rue du Quadrant, Immeuble Le Magellan, 141 23 FLEURY-SUR-ORNE.

Le Concours a pour objet de détecter des projets dans la filière équine ayant une vocation économique en vue d'une création d'une entreprise agricole équine et d'encourager le développement d'activités au sein d'une entreprise agricole équine déjà existante.

Le Concours est attribué et décerné par un jury de professionnels composé de spécialistes du monde de l'entreprise et de la filière équine.

Article 2 – Définitions

Les termes ci-dessous définis auront la signification suivante :

« Concours » : le Concours équi-projets organisé par le CCN, EQUICER, le CA Normandie et la SAFER de Normandie.

« Organisation » : le CCN, EQUICER, le CA Normandie et la SAFER de Normandie.

« Candidat » : Toute personne physique ou personne morale pouvant déposer un dossier, sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité présentés à l'article 3.

« Finaliste » : Toute personne physique ou personne morale dont le dossier de candidature a été présélectionné par le jury de sélection.

« Lauréat » : Personne physique ou personne morale qui remporte le prix dans la catégorie dans lequel elle a concouru dans le cadre du Trophée équi-projets 2023.

Article 3 - Candidatures et recevabilité

Peut participer à ce concours toute personne physique ou personne morale ayant pour projet à court terme de créer leur entreprise agricole équine ou de développer une nouvelle activité en lien avec le cheval au sein d'une entreprise agricole équine existante.

Ne peuvent concourir : les membres des différents jurys, les experts sollicités dans le cadre du présent concours, ainsi que les membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré), les collaborateurs du CCN, de EQUICER, du CA Normandie et de la SAFER de Normandie.

Article 4 – Critères de sélection

La sélection des projets s'appuie sur :

- Un projet localisé en région Normandie ;
- Un projet porté par une entreprise agricole équine (centre équestre, centre d'entraînement, haras d'élevage, cavaliers, écuries de concours, pensions, centre d'insémination...);
- Une étude économique sur 4 ans à fournir (réalisée en 2023)
- Un dossier de présentation du projet à fournir (nature de l'activité, compétences et parcours du candidat, photos, plans...);

Un projet intégrant au moins un des critères suivants :

- Innovant (écurie active, connectés...)
- Développement durable (label, production d'énergie renouvelable...)

- Intégration dans son territoire (tourisme, connexion avec les acteurs locaux, emplois...)

Article 5 – Constitution du dossier

Le dossier de candidature est disponible sur le site www.chevaux-normandie.com

Le dossier de candidature doit être retourné par voie électronique, dûment complété à : pascal.bouille@chevaux-normandie.com avant le 31 juillet 2023 à 23h59.

Les candidats s'engagent à fournir les éléments suivants :

La fiche de renseignements et d'engagement du candidat dûment complétée

> dans le cas d'une candidature physique :

- une photocopie recto verso de la pièce d'identité ;
- un Curriculum Vitae détaillé du/des personne(s) physique(s) participant au projet.

> dans le cas d'une entreprise :

- un extrait K bis de l'entreprise datant de moins de 3 mois à la date de clôture des dossiers, le 31 juillet 2023 à 23h59 ;
- une photocopie recto verso de la pièce d'identité du dirigeant ;
- Le dossier de présentation du projet respectant le plan proposé sur le site www.chevaux-normandie.com.

Dans le cas où le dossier de candidature s'avérerait incomplet, l'Organisation pourra demander au candidat de le compléter.

Les noms de fichiers déposés doivent contenir le nom du projet et ne doivent pas contenir de caractères spéciaux (%,* , €, etc.).

La date limite de dépôts des dossiers du Concours est fixée au Vendredi 31 juillet 2023 à 23h59.

Article 6 – Suivi administratif des dossiers

Les dossiers ne sont pas retournés aux candidats.

Pour toute question relative au suivi administratif du dossier, le candidat devra adresser une demande par voie électronique à l'adresse : pascal.bouille@chevaux-normandie.com

Article 7 – Légitimité des candidatures

La participation au Concours implique l'adhésion et le respect des dispositions du présent règlement. De manière générale et quel que soit le type de projet, les candidats doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet, notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle. Tout manquement dûment constaté peut entraîner la radiation du candidat.

Article 8 – Calendrier

1) Ouverture des inscriptions fixé au 15 juin 2023, le dossier de candidature est disponible sur le site www.chevaux-normandie.com

2) Réception des dossiers de candidature avant la clôture des inscriptions fixée le 31 juillet 2023 adressés par courriel à l'adresse pascal.bouille@chevaux-normandie.com

2) Examen et pré-sélection des dossiers pour une annonce des sélectionnés le 31 août 2023.

3) Sélection du jury du 01 au 15 septembre 2023

4) Remise officielle au salon Normandy Horse Meet'Up, sous réserve de modifications.

Article 9 – Sélection et jury

Le CCN organise la réception, l'enregistrement, l'instruction, la sélection technique des dossiers et l'information des candidats sur les résultats des différentes étapes de sélection sauf dérogation de l'Organisation.

REGLEMENT

Le jury de l'Organisation aura à charge de sélectionner un nombre restreint de projets, nommés finalistes, qui seront soumis au jury de professionnels. Les finalistes devront être présents au salon Normandy Horse Meet'Up pour la remise officielle des prix.

Le lauréat sera désigné parmi ces finalistes. Toute absence à la remise officielle des prix entraînera la disqualification du dossier.

Le jury de professionnels composé de spécialistes du monde de l'entreprise et de la filière équine aura à charge de sélectionner le lauréat parmi les finalistes.

Le jury s'attachera notamment aux critères suivants :

- Le caractère agricole du projet présenté ;
- La clarté et la qualité de la présentation générale du projet ;
- La viabilité économique du projet et son potentiel de création d'emplois ;
- La prise en compte d'une des dimensions suivantes : innovation, développement durable et/ou intégration dans le territoire.

Chaque membre du jury professionnel établira, à bulletin secret qu'il remettra au CCN, un classement des trois dossiers les plus pertinents par catégorie. Les résultats des délibérations restent confidentiels jusqu'à la date de remise des prix, prévue au salon Normandy Horse Meet'Up, sous réserve de modification. Les décisions des jurys de l'Organisation et de professionnels demeureront souveraines et sans appel. Les jurys de l'Organisation et de professionnels n'ont pas l'obligation de motiver leurs décisions, qui sont sans recours. Le jury de professionnels s'accorde le droit d'avoir des co-lauréats. Dans pareil cas, la dotation sera divisée à parts égales entre les co-lauréats. Les jurys de l'Organisation et de professionnels se réservent le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer le prix s'ils estiment, après examen des candidatures, que celles-ci ne répondent pas aux critères du concours.

Article 10 – Prix

- Un trophée
- Un rédactionnel « lauréat du trophée équi-projets » sur le site des partenaires
- Un publipostage des lauréats faisant la promotion du projet
- Un prix d'une valeur de 1000 € TTC à des fins promotionnelles (signalétique, covering, parution presse...)

Article 11 – Engagement des candidats et finalistes

Les candidats au concours s'engagent à :

- communiquer de bonne foi les informations nécessaires les concernant et à répondre à toute demande de la part de l'Organisation ;
- respecter scrupuleusement les critères de participation du Concours ;
- respecter les dispositions légales et réglementaires applicables au projet qu'ils soumettent au jury du concours, notamment les dispositions relatives au droit fiscal, au droit du travail, à la protection de la propriété intellectuelle et industrielle en ceci compris les droits des marques, des brevets, les droits d'auteurs, le droit des bases de données sans que cette liste ne soit limitative
- déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle ;
- accepter que le défaut ou le retard de communication des éléments nécessaires à l'étude de leur dossier de candidature entraîne le rejet de leur candidature et à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisation de ce fait ;
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions des membres du jury.

Les finalistes et les lauréats du Concours s'engagent à :

- s'investir personnellement de façon active dans l'aboutissement de leur projet ;
- mentionner dans toute communication ou déclaration qu'ils sont finalistes du Concours
- participer à la remise des prix ou à s'y faire représenter.
- donner, à la demande du CCN, de EQUICER de la CA Normandie ou de la SAFER de Normandie toute information sur l'évolution de leur projet.

Article 12 – Diffusion des informations et promotion

Les informations fournies par les candidats peuvent être, dès réception, immédiatement utilisées par le CCN pour établir les documents promotionnels du Concours, sans que ces candidats puissent s'y opposer de quelque manière que ce soit, et ce pendant une durée illimitée.

Les candidats autorisent par avance le CCN, EQUICER, le CA Normandie, la SAFER de Normandie ainsi que plus généralement tous les partenaires du CCN, à utiliser notamment leur nom, adresse, photographie, dénomination commerciale, ainsi que la description non confidentielle de leur projet indiquée dans le dossier de candidature dans toute action publi-promotionnelle liée au Concours, sur tous supports, en France et à l'étranger. Cette disposition concerne l'ensemble des supports de communication institutionnelle et grand public : dossiers, communiqués de presse, sites Internet, captation vidéo etc...

Les candidats pourront faire état de leur participation au Concours pour les besoins de leur communication promotionnelle.

Le Candidat autorise expressément l'organisateur à utiliser et diffuser son image (via des supports papier et Internet) et les éléments caractéristiques de l'activité du projet. En cas de photo et/ou vidéo, il accepte leur diffusion sur les pages Facebook, site Internet de l'Organisation ainsi que sa projection lors de la remise des prix. Il renonce uniquement pour les besoins du Concours à revendiquer tout droit sur son image. Il accepte par avance la diffusion des photographies et vidéos pouvant être réalisées à l'occasion de la remise des prix.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification et de verrouillage des informations recueillies dans le cadre de cette action en écrivant à : Conseil des Chevaux de Normandie – Maison du Cheval – Campus Effiscience, Bât. Erable – 8 rue Leopold Sedar Senghor, 14460 COLOMBELLES.

Les candidatures remplies par les participants au concours ainsi que les délibérations des jurys sont confidentielles. L'Organisation et l'ensemble de ses partenaires ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat. Les personnes ayant à connaître le contenu des dossiers de candidature sont tenues au secret professionnel le plus strict.

Article 13 – Modification, annulation, report

L'Organisation se réserve le droit exclusif et unilatéral de reporter, d'écourter, de proroger, de décaler la période d'inscription, la période de déroulement ou la date de remise des prix à tout moment et sans préavis, ou d'annuler ce concours si une telle mesure se révèle nécessaire et/ou raisonnable sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Article 14 – Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition sur le site Internet du CCN : www.chevaux-normandie.com.

Article 15 – Litiges

La participation au Trophée équi-projets 2023 en partenariat avec le CCN, EQUICER, le Crédit Agricole Normandie et la SAFER de Normandie implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci seront tranchées souverainement par le CCN. En cas de litiges qui n'auraient pas pu être réglés à l'amiable, les tribunaux du siège du CCN seront seuls compétents.

A : _____ Le : _____

NOM ET FONCTION DU REPRESENTANT HABILITE :

SIGNATURE :

Je valide ma participation au trophée équi-projets 2023



PORTÉ PAR



ÉQUI-PROJETS,

LE RÉSEAU

D'EXPERTS POUR

VOS PROJETS

ÉQUINS EN

NORMANDIE !

**DÉPOSEZ VOTRE
PROJET EN LIGNE !**

www.chevaux-normandie.com



LES PARTENAIRES DU RÉSEAU ÉQUI-PROJETS



Le Conseil des Chevaux de Normandie, pilote du réseau équi-projets, vous accompagne dans vos démarches auprès des institutions publiques et vous redirige selon vos besoins vers les partenaires et les services adaptés à vos besoins.



La SAFER de Normandie vous accompagne pour la recherche et l'acquisition de foncier bâti et non bâti sur le territoire, avec une approche spécialisée dans la transmission des exploitations agricoles équinées.



EQUICER, membre du réseau Cerfrance est votre partenaire conseil pour une étude prévisionnelle, un conseil juridique et fiscal, un plan de développement de votre entreprise.



Le Crédit Agricole de Normandie vous accompagne en banque et assurances sur vos projets de création et de développement de votre exploitation.



Équi-ressources vous accompagne tout au long de votre carrière : orientation, information, recherche d'emploi, d'apprentissage ou de stage, recrutement de collaborateurs, recherche de prestataires...

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

Pascal BOUILLÉ

pascal.bouille@chevaux-normandie.com

06.17.98.29.13



Fonds Éperon

